

Mise à jour juillet 2020

I- Présentation :

1. Description de la structure :

L'Accueil de loisirs est un espace chaleureux qui a pour but l'épanouissement de chaque enfant tout en respectant le développement de chacun.

Il se situe au cœur du village de Puyricard à 8 Kms au nord d'Aix-en-Provence.

Le présent projet pédagogique a été élaboré en amont par le Responsable du secteur et retravaillé ensuite avec l'équipe pédagogique.

Il se réfère au projet éducatif dont les principales finalités sont de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

2. Grande ligne du projet éducatif :

« Former dès l'enfance l'homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible...afin qu'il s'insère dans cette société et que par son action il contribue à la transformer pour qu'elle devienne encore plus juste et plus humaine ».

Ce qui suppose :

- L'épanouissement personnel de chaque enfant,
- L'apprentissage personnel de la responsabilité individuelle,
- L'entraînement à la vie collective et démocratique.

3. Les enfants accueillis :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement nommée Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) est l'instance qui délivre l'agrément permettant l'accueil des enfants à partir de 4 ans.

En complément, le Centre Socio-culturel est en relation avec le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'agrément de l'accueil des enfants de moins 4 ans. (Visite régulière, renseignements...)

L'Accueil de loisirs possède un agrément allant jusqu'à 140 enfants et adolescents sur les temps extrascolaires, 100 enfants durant les temps périscolaires.

Depuis 2019, en partenariat avec la CAF, nous sommes habilités à accueillir des enfants présentant des troubles de la santé ou en situation de handicap. En fonction des taux d'encadrement, et des types de handicap, le nombre de place peut aller d'une à deux places par journée de fonctionnement.

Tranche d'âge	Nombre de places accueil périscolaire	Nombre de places Accueil extrascolaire
3 à 6 ans	55 places	55 places
6 à 13 ans	75 places	75 places
14 à 17 ans	10 places	10 places

4. *Les jours d'accueil :*

- **Le centre de loisirs de Puyricard fonctionne en période extra et Périscolaire.**
 - L'extrascolaire concerne les périodes de petites et grandes vacances
 - Le Périscolaire concerne les mercredis en dehors des vacances scolaires
- L'ALSH est ouvert :
 - Tous les mercredis durant l'année scolaire.
 - Toutes les petites vacances
 - Le mois de juillet
- L'ALSH est fermé :
 - Les jours fériés
 - Une semaine entre Noël et jour de l'an

5. *Les modes d'accueil*

La participation à l'ALSH peut se faire de manière suivante :

- En ½ journée avec ou sans repas
- En journée complète, avec pendant les vacances, une sortie par semaine
- En stage thématique d'une semaine tel que : Eveil musical, Equitation, Voile, Multisports ...

A ce titre les inscriptions se réalisent à la demi-heure selon les besoins des familles, aux heures suivantes :

- Horaires variables :
 - Heures d'arrivée : 7h30 / 8h00 / 8h30 / 9h00 / 11h30 / 13h30
 - Heures de départ : 11h30 / 13h30 / 17h00 / 17h30 / 18h00 / 18h30
- Présence obligatoire sur la plage horaire 9h/17h pour les enfants inscrits à la journée.

II. **Fonctionnement :**

1. *Les moyens humains :*

- **L'équipe pédagogique :**

L'ALSH comprend :

- 1 Coordinateur enfance et jeunesse
- Directeur adjoint (sur les grandes vacances)
- Des animateurs : Stagiaires BAFA, BAFA, BPJEPS, non diplômé et autres en respectant les quotas suivants imposés par Jeunesse et Sports.

-

Dans la mesure du possible, cette équipe pédagogique est constituée de

- D'animateur permanents de la structure en contrat
- **Le personnel technique :** Société d'entretien AIXIA.
- **Le personnel de service :** Service des repas dans le réfectoire de l'école Jean MAUREL :

- 2 agents de service en alternance maîtrisant les normes HACCP
- Société de restauration : Garig

- **Notre charte qualité**

- a. En période extrascolaire

La législation DDCS exige pour l'encadrement des enfants :

- 1 animateur pour **8** enfants de **moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **12** enfants de **plus de 6 ans**

Ces animateurs doivent être diplômés BAFA ou équivalent à 50% minimum, le reste de l'équipe doit être composée de 30% de stagiaire BAFA ou équivalent, et 20% sans formation.

Notre charte qualité consiste à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant au-delà de ce qui est préconisé par la DDCS.

Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant :

- 1 animateur pour **6** enfants de **moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **10** enfants de **plus de 6 ans**

- b. En période périscolaire (si PEDT)

La législation DDCS exige pour l'encadrement des enfants :

- 1 animateur pour **14** enfants de **moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **18** enfants de **plus de 6 ans**

Ces animateurs doivent être diplômés BAFA ou équivalent à 50% minimum, le reste de l'équipe doit être composée de 30% de stagiaire BAFA ou équivalent, et 20% sans formation.

Notre charte qualité consiste à garantir la sécurité physique et affective de l'enfant au-delà de ce qui est préconisé par la DDCS.

Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant :

- 1 animateur pour **10** enfants de **moins de 6 ans** et
- 1 animateur pour **14** enfants de **plus de 6 ans**

Les enfants sont répartis en 4 groupes :

Les Chats : 3 ans
Les Tigres : 4/5 ans
Les Lions : 6/7 ans
Les Guépards : 8 /12 ans.
Les ados : + 12 ans

2. *Les moyens matériels :*

- 1 dortoir mixte (salle de classe de l'école mercredi et petites vacances)
- 2 salles de classe de l'école primaire
- 1 préfabriqué de l'école
- 1 dojo (salle de gym)
- 1 salle polyvalente : 100 m2
- 1 salle d'activité commune avec la halte-garderie parentale
- 1 préfabriqué de la Mairie annexe de Puyricard
- 1 salle de repos et de réunion pour les animateurs
- Le plateau sportif de l'école
- La cour d'école dans l'année
- 1 local matériel
- 1 bureau pour le Coordinateur

3. *Participation des familles :*

a/ **La place des parents**

➤ **La communication avec les familles**

La communication avec les familles est primordiale dans les actions menées par l'accueil de loisirs.

Les parents sont informés des activités mises en place pour leur(s) enfant(s) avant que le premier jour d'accueil de loisirs ne démarre :

- Les sorties à la journée ainsi que les stages proposés pour une période de vacances ou de mercredis sont communiqués dès la **fiche d'inscription**.
- Ensuite **le planning détaillé d'activités** est mis en ligne sur le site du Centre social et un exemplaire papier est mis à disposition à l'accueil du secrétariat.

Sur ce planning on trouve :

- Les activités proposées dans le détail
- Les horaires de départ et d'arrivée pour les sorties et les stages
- La composition de l'équipe d'animateurs qui sera mis en place pour la période.
- Les informations à connaître en amont d'une activité particulière ou d'une sortie.
Ex : emporter sa gourde, sa casquette et sa crème solaire ou apporter des objets de récupération, ...
- Enfin, les matins et soirs d'accueil, toutes les informations importantes de la journée sont à nouveau, communiquées aux parents à l'oral afin de s'assurer que toutes les informations ont bien été reçues et comprises.

➤ **La communication des familles vers l'équipe d'animation**

Le premier moyen de communication des familles envers l'équipe du centre socio-culturel se fait à travers **la fiche de renseignements et sanitaire**.

Elle permet de recueillir à l'écrit les informations les plus importantes sur les enfants que nous allons accueillir (famille recomposée ou non, monoparentale, âge de l'enfant, intolérances ou allergies éventuelles, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, ...)

Elle peut se faire ensuite sur rendez-vous avec le directeur si nécessaire (situation particulière, handicap, mis en place d'un PAI, ...)

Elle se fait enfin de manière régulière lors des jours d'accueil chaque matin et chaque soir avec les transmissions aux familles

➤ **La participation des familles lors d'événements**

Le lien social et la participation active des familles fait partie des grandes lignes de notre projet social. Les familles de l'accueil de loisirs sont invitées à participer et aider au déroulement des festivités et sorties avec les enfants.

- Lors des manifestations organisées par le Centre socio-Culturel :
 - Le concours de citrouilles le soir d'Halloween sur la place du village
 - Le concours de paniers décorés lors de la Chasse aux œufs de pâques
 - Les ateliers de création de lampions pour les familles lors de la fête de Noël,
 - le défilé en famille lors du carnaval de Puyricard
- Durant les grands événements organisés par la municipalité.
 - Le carnaval d'Aix, avec des ateliers « création de coiffes » ou « apprentissage d'une chorégraphie » qui peuvent être organisés pour la famille en amont de la manifestation.
Des visites à l'atelier de création des chars sont organisées sur les week-ends. Enfin nous réunissons les familles avant le début du carnaval pour essayer les costumes, les maquiller et expliquer le déroulement étape par étape.
 - Le jour de la Grande Lessive ou les dessins des enfants et adultes sont accrochés toute la journée sur la place du village sur une thématique qui change chaque année.
- Lors des grandes sorties des mercredis en car avec 50 enfants, nous invitons un ou deux parents disponibles pour accompagner les enfants. Le parent est en renfort, il ne fait pas partie de l'encadrement réglementaire mais est en soutien de l'équipe d'encadrement. Il ne s'occupe pas que de son ou ses enfant(s) mais de l'ensemble d'un groupe.

4. La participation financière

La participation des familles est détaillée dans le règlement intérieur des ACM (Petit Guide)

5. L'autorisation parentale :

Lorsque le responsable légal ne peut venir chercher son enfant lui-même il doit impérativement transmettre à la responsable de secteur une autorisation écrite, provisoire ou permanente, donnant pouvoir à un tiers pour récupérer l'enfant.

6. Organisation des réunions :

Pour chaque période de fonctionnement une réunion hebdomadaire est organisée avec toute l'équipe d'encadrement.

Ces réunions ont pour fonction :

- De faire le bilan de la semaine et d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées.
- De préparer la semaine suivante et trouver des solutions aux problèmes.
- De communiquer et d'échanger avec les animateurs.

III. Les activités

1. Objectifs, Moyens et Méthodes :

OBJECTIFS	MOYENS	METHODES
<p>Aider au développement de l'enfant, en respectant l'identité et les besoins de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs. ▪ Permettre à chacun de trouver sa place au sein du groupe. ▪ Tenir compte des besoins liés à l'âge de chaque enfant. ▪ Favoriser le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En donnant la possibilité à l'enfant de choisir lui-même son activité parmi plusieurs proposées (auto inscription). ▪ En donnant la possibilité aux plus grands de participer à la mise en place d'activité ou de sorties. ▪ Par la mise en place d'animations collectives où chaque enfant a un rôle à part entière. ▪ Par la mise en place de séjours initiant à la vie en collectivité. ▪ En proposant une diversité dans les activités. ▪ A travers des activités exploitant des capacités variées. ▪ En respectant le rythme de vie de chacun. ▪ Par des échanges entre les générations (sorties et activités intergénérationnelles) ▪ Par des échanges avec d'autres accueils de loisirs
<p>Aider l'enfant dans l'apprentissage de sa citoyenneté et de son éco-citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les règles de vie en collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place d'un code de vie réalisé en collectivité. ▪ En donnant l'occasion à l'enfant de pouvoir

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir son avis et son envie ▪ Apprendre à l'enfant à respecter les locaux et le matériel qu'il utilise. ▪ Sensibiliser l'enfant sur l'environnement et son respect. ▪ Eveiller chez l'enfant son esprit citoyen 	<p>participer aux différentes tâches de la vie en collectivité (débarrasser les tables, nettoyer le matériel, aider à servir les plus petits au repas...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place d'une boîte à idées créée par les enfants. ▪ Par une responsabilisation des plus grands. ▪ Par le rangement des jeux, du matériel et des locaux après chaque utilisation. ▪ Puyricard et son environnement. ▪ A travers la mise en place de projets sur la nature et l'environnement. ▪ A travers la mise en œuvre de projets sur le devoir de mémoire et les valeurs de la République ▪ En créant des partenariats avec des associations concernées ainsi qu'en cohésion avec les projets d'école de Puyricard
<p>Permettre à chacun d'exercer son autonomie au quotidien en tenant compte de ses capacités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'enfant à s'occuper seul de son hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la sensibilisation aux règles d'hygiène évoquées par les équipes pédagogiques (affichage, jeux, chansons...) ▪ Par une sensibilisation des animateurs.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amener l'enfant à prendre soins de ses affaires personnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place de coins de rangement aménagés par l'équipe.
<p>Aiguiser la curiosité et l'imagination de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider l'enfant à s'affirmer par des activités d'expressions. ▪ Aiguiser la curiosité de l'enfant sous forme ludique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par la mise en place de spectacles en fin de session (ex : marionnettes, ombres chinoises, chansons, chorégraphies, jonglage...). ▪ En proposant différents stages d'initiation (tournage de film, danse, cirque, arts plastiques, sports...). ▪ Par les activités proposées sur le centre ▪ Par la visite de différents sites (observatoires, musées, aquariums...). ▪ En travaillant en collaboration avec différentes institutions tels que la ludothèque, les musées, les différents clubs sportifs et associations.
<p>Accueillir tous les enfants, même ceux en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant d'accéder aux mêmes loisirs et activités que les autres enfants ▪ Permettre à l'enfant de s'intégrer dans le groupe et de s'épanouir ▪ Personnaliser les conditions de son accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En missionnant un animateur spécialisé dans le handicap pour suivre un à deux enfants porteur(s) de handicap ▪ En sensibilisant les enfants à la tolérance, à l'acceptation de la différence. ▪ En menant des activités et Jeux solidaires ▪ En formant l'animateur missionné pour s'occuper des

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un suivi individuel continu, qui tient compte de ses capacités, de son environnement et du contexte familial. 	<p>enfants en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En organisant une première rencontre avec l'enfant, ses parents, l'animateur et le responsable avant d'accueillir l'enfant pour la première fois ▪ En établissant des comptes rendus et échanges réguliers avec l'animateur responsable, et avec les parents
--	---	---

2. *Organisation des activités :*

Afin de mettre en pratique nos objectifs éducatifs, nous proposerons un lien ou fil conducteur choisi par les enfants et leur équipe d'encadrement, afin que celui-ci ne rentre pas dans un processus de consommation d'activités.

• **Organisation générale :**

Les enfants sont accueillis directement dans les salles dédiées à leur groupe d'âge. Chaque début de matinée ou d'après-midi, les animateurs rappellent aux enfants les activités proposées décrites sur le planning et les détaillent aux enfants.

Chaque salle du centre possède un aménagement adapté à chaque tranche d'âge (hauteur de tables et de chaises, de porte-manteaux, sanitaires avec petits toilettes, ...).

• **Les différents types d'activité :**

Au-delà des activités classiques proposées dans le cadre d'un ALSH (Activités manuelles, sportives, activité autour de l'environnement...), les spécificités du cadre environnemental et des locaux nous permettrons de développer des activités thématiques particulières

- **Le sport :** Le Plateau sportif de l'école, le dojo ainsi que le Gymnase de l'école BREMOND permet de faire découvrir aux enfants de nombreux sports, notamment des sports du monde rares tels que le disc golf, le floorball, le flag', la balle au tambourin, etc...

- **La Ludothèque** : La ludothèque de Puyricard peut accueillir des groupes d'enfants tout au long de l'année, le but étant de leur faire découvrir des jeux de société ludiques adaptés à tout âge et peu connus car peu commercialisés tels que les jeux HABA ou Djeco.

- **Les sorties du mercredi**

Durant les vacances scolaires, des sorties sont organisées chaque mercredi. Ces sorties concernent tous les âges et permettent aux enfants de découvrir les sorties familles de la région. Une permanence est organisée pour accueillir les enfants qui n'ont pas eu de place à la sortie ou dont les parents préfèrent qu'ils restent à l'accueil de loisirs.

- **Les stages d'une semaine avec une thématique :**

Le but est de faire découvrir aux enfants des activités et pratiques nouvelles afin de les éveiller et favoriser leur développement et leur épanouissement, toujours dans un esprit collectif et solidaire.

De nombreuses thématiques telles que des stages sportifs comme les sports nautiques (voile, catamaran, dériveur), ou plein air (escalade, course d'orientation, ...) mais aussi des stages liés à l'art : théâtre, street art, danse, éveil musical, vidéo, bande dessinées, etc ...

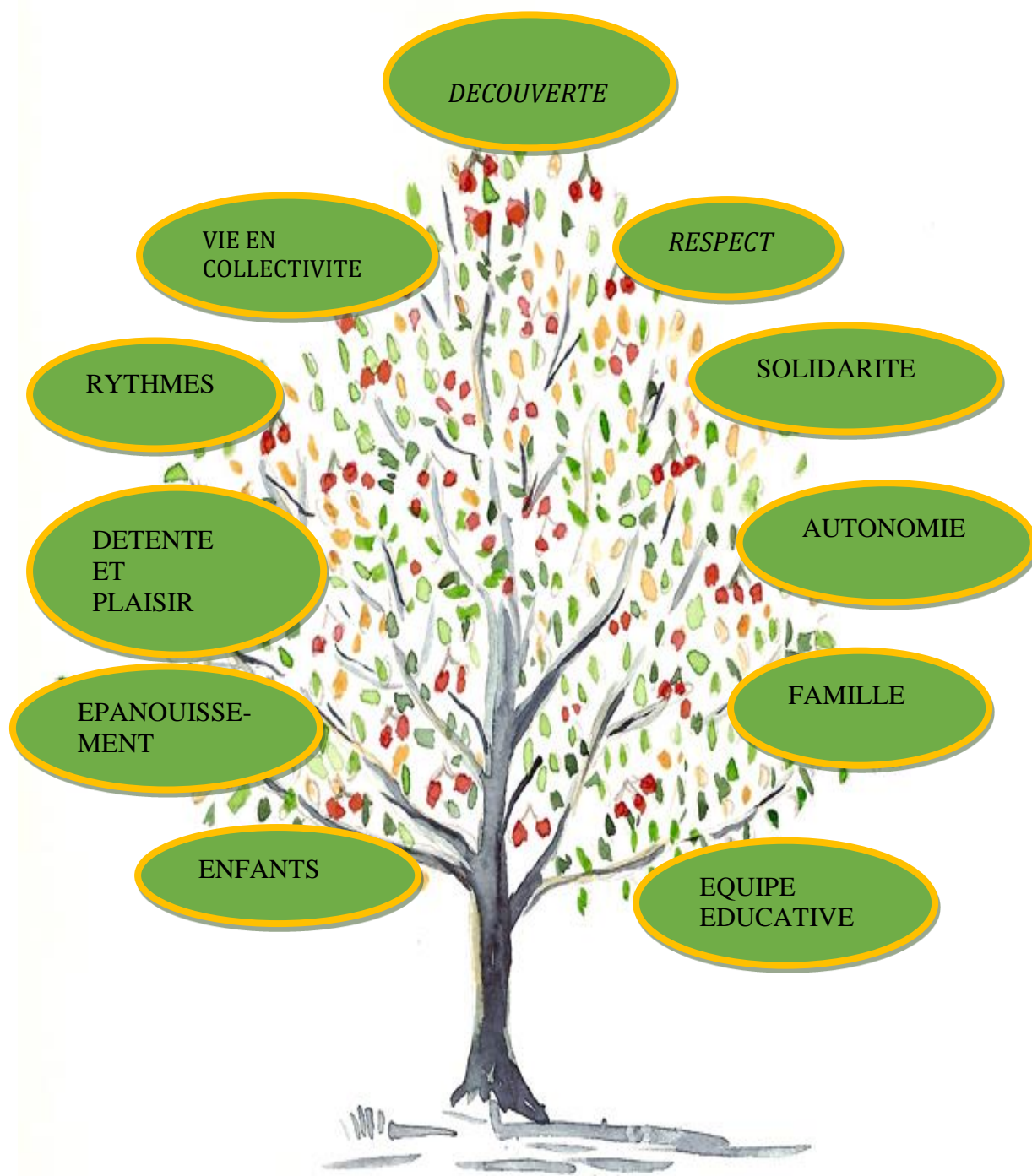
- **L'Eco citoyenneté** : Développer avec l'équipe d'animation et les partenaires, un programme d'activités destiné à apprendre aux enfants à la notion d'écocitoyenneté.

- ✓ Faire prendre conscience aux enfants d'appartenir à un **environnement** qui garantit leur existence. Cette thématique sera abordée de manière jumelée avec la notion de « **Citoyen** » qui implique pour l'enfant des droits et des devoirs au sein du territoire dans lequel il évolue et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain.
- ✓ Devenir un enfant écocitoyen parmi un groupe afin d'agir pour l'environnement et le développement durable dans des actions quotidiennes en pensant aux générations futures

IV. Les annexes :

- Annexe 1 : Le petit guide de l'Accueil de loisirs.
- Annexe 2 : Le programme d'activité pour la période concernée.
- Annexe 3 : Les tarifs de l'accueil de loisirs

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR



« PAUSE CARTABLE »

A. L'accueil périscolaire du soir « Pause cartable ».

I. Présentation :

1. L'accueil Périscolaire – Un service aux familles :

L'accueil périscolaire est un moment ludique et pédagogique complémentaire avec l'école, ouvert aux enfants de la maternelle et de l'élémentaires des groupes scolaires J. MAUREL et E.BREMOND, aux heures du soir, après la classe.

Il répond aux besoins des familles car il est un accueil de qualité menés par des animateurs confirmés, ou le respect de l'enfant une priorité tout en proposant des activités de qualité sur des thématiques variées.

2. Grande ligne du projet éducatif :

« Former dès l'enfance l'homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible...afin qu'il s'insère dans cette société et que par son action il contribue à la transformer pour qu'elle devienne encore plus juste et plus humaine ».

Ce qui suppose :

- L'épanouissement personnel de chaque enfant,
- L'apprentissage personnel de la responsabilité individuelle,
- L'entraînement à la vie collective et démocratique.

3. Les enfants accueillis :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement nommée Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) est l'instance qui délivre l'agrément permettant l'accueil des enfants à partir de 4 ans.

Le périscolaire possède un agrément allant jusqu'à 36 enfants sur les temps périscolaire de 16h30 à 18h45.

Tranche d'âge	Nombre de places
4 à 5 ans	14 places
6 à 12 ans	36 places

Grâce à un partenariat spécifique avec la CAF 13, depuis 2019, notre association a mise en place une organisation spécifique favorisant l'accueil d'enfants présentant des troubles de la santé ou en situation de handicap au sein de nos ALSH des mercredi et vacances scolaires.

Malheureusement, les conditions matérielles (locaux, accessibilité, sanitaires...) et d'encadrement durant le temps périscolaire du soir ne nous permettent pas d'accueillir ce public en situation de handicap au sein de cet ALSH

4. Les jours d'accueil :

- L'accueil de « pause cartable » est ouvert :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h45.

- L'accueil de « pause cartable » est fermé :
Les jours fériés, les vacances scolaires et les mercredis.

5. Le mode d'accueil :

Les inscriptions peuvent se faire par forfait :

- Forfait deux jours par semaine.
- Forfait trois jours par semaine.
- Forfait quatre jours par semaine.

6. Temps périscolaire « pause cartable » déroulement type :

Nos animateurs récupèrent les enfants dans les deux groupes scolaires du quartier de Puyricard, Jean MAUREL et Eugène BREMOND.

Le projet d'animation englobe plusieurs projets d'activités aussi bien sportives que manuelles, ainsi que des projets d'animation avec une thématique bien définie sur une plus longue période.

Le temps d'accueil périscolaire se prolonge jusqu'à 18h45 pour que les parents n'aient pas de concession à faire sur leur vie professionnelle.

Le programme d'animation est élaboré pour chaque trimestre durant des réunions d'équipe pédagogique.

Le temps périscolaire est constitué en plusieurs parties :

- 16h30-16h45 : Ramassage pédestre
- 16h45-17h00 : Goûter, moment convivial
- 17h00-17h40 : Activités mise en place sportives et manuels
- 17h45-18h45 : Accueil des familles et atelier d'accompagnement des enfants dans leur apprentissage (mini activités ludiques et pédagogiques).
- Départ personnalisé et échelonné des enfants accueillis par leur famille ou emmenés dans les diverses activités du centre social culturel Marie Louise Davin par les animateurs (sport, musique, Arts Plastiques, etc...).

7. La place de l'enfant :

L'enfant est placé au centre de nos accueils périscolaire, avec la volonté de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

L'enfant doit donc pouvoir évoluer dans un espace lui permettant :

- Être acteur de son temps après l'école et découvrir de nouvelles activités connaissances et méthodes d'apprentissage.
- D'acquérir davantage d'autonomie en encourageant l'esprit d'initiative.
- D'évoluer dans un climat de confiance. Etablir un lien relationnel solide entre l'enfant et l'animateur, cela sous-entend une équipe d'animation pérenne.
- D'être solidaire : Au travers de jeux d'entraides, et autres apprentissages nécessitant la contribution de chacun dans le groupe.

II. Fonctionnement :

Pour assurer la liaison dans les écoles Maurel et Bremond un ramassage pédestre est assuré par nos animateurs.

1. Moyens Humain :

Afin de répondre au mieux aux objectifs du projet éducatif nous avons :

- Une équipe pédagogique permanente :
 - 1 coordinateur
 - 1 directrice (faisant partie de l'encadrement)
 - 4 animateurs diplômés

- Notre charte qualité :
La réglementation périscolaire préconise pour l'encadrement 1 animateur pour 18 enfants en primaire et 1 animateur pour 14 enfants en maternelle.
Nous nous engageons à mettre l'encadrement suivant : 1 animateur pour 14 en primaire et 1 animateur pour 12 en maternelle.

- Personnel technique : La société d'entretien Aixia.

2. Moyens Matériels :

Nous utiliserons les locaux et lieux suivant :

- Salle de danse (CSC)
- Dojo (CSC)
- Préfabriqué et son espace extérieur (CSC)
- Foyer repas (CCAS)

Les animateurs disposent d'un listing quotidien (fiche de ramassage) afin d'effectuer le ramassage des enfants dans les établissements scolaires

Du matériel pédagogique est mis à disposition des animateurs pour les animations.

3. Participation des familles :

- Une Réunion de rentrée est organisée chaque année avec les familles afin de présenter l'équipe et le projet annuel, avec un planning des thèmes abordés par trimestre.
- Un spectacle est organisé en cours d'année ou les parents sont invités à assister à cette petite représentation
- Une exposition est faite en fin d'année pour que les parents voient tous les travaux réalisés durant l'année par les enfants

Une communication bienveillante est mise en place chaque soir durant le temps d'accueil par la directrice avec les familles

4. Participation financière :

La participation des familles est détaillée dans le règlement intérieur des ACM (Petit Guide)

5. L'autorisation parentale :

- Les parents autorisent le ramassage pédestre à la sortie des écoles pour l'acheminement vers le temps périscolaire.
- Les parents peuvent autoriser l'accompagnement de leurs enfants dans les activités proposées par le centre socio culturel dans ses locaux du centre-ville.
- Lorsque le responsable légal ne peut venir chercher son enfant lui-même il doit impérativement transmettre à la responsable de secteur une autorisation écrite, provisoire ou permanente, donnant pouvoir à un tiers pour récupérer l'enfant.

6. Organisation des réunions :

Une réunion annuelle est organisée avec les familles en début d'année scolaire et des réunions régulières sont organisées avec toute l'équipe d'encadrement.

Ces réunions ont pour fonction :

- de faire le bilan et d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées.
- de préparer les périodes suivantes et trouver des solutions aux difficultés rencontrées.
- de communiquer et d'échanger avec les animateurs.

V. Les annexes :

Annexe 1 : Le petit guide de l'Accueil périscolaire